John Carter Brown
Library
Brown University

Acquired with the assistance of the

Sylvia Augusta Brown

Fund

JOHN CARTER BROWN LIBRARY

A la Croix-des-Bouquets, le 9 Septembre 1790.

A MESSIEURS LES HABITANS DE LA PARTIE FRANÇOISE DE SAINT-DOMINGUE.

MESSIEURS ET CHERS COMPATRIOTES,

AVANT d'adreſſer à l'Aſſemblée nationale l'eſquiſſe des principaux évé-nemens, dont la partie Françoiſe de Saint-Domingue a été le triſte théâ-tre, depuis quelques mois, nous vous la communiquons avec confiance & avec l'empreſſement fraternel que nous avons toujours mis dans nos démarches.

Et vous, chers & reſpectables amis, répandus dans les différens quar-tiers de la Colonie! Vous, ſur-tout, chers Compatriotes de la ville du Cap! Admirateurs de votre fermeté & de votre patriotiſme, nous vous offrons le premier hommage de notre ſenſibilité : de quelle ſatisfaction n'avons-nous pas joui, en obſervant cette conformité ſurprenante de nos ſentimens & de nos vœux ſincères pour le vrai bonheur de notre Patrie ; cet accord admirable, que le haſard ſeul n'a pu produire, a établi entre nous une affection qui ſera déſormais inaltérable.

C'eſt cette union conſolante, chers Compatriotes, c'eſt cette affection fondée ſur l'eſtime & ſur le beſoin, que nous ſollicitons de tous les Habitans de cette Colonie ; elle ſeule peut faire notre force ; elle ſeule nous tiendra éveillés ſur nos véritables intérêts ; elle ſeule empêchera les ténèbres de l'erreur ou de la calomnie de répandre ſur nous, comme du paſſé, leurs triſtes & dangereuſes influences.

Chez des François, chez des hommes qui offrent aujourd'hui le plus étonnant ſpectacle à l'univers, l'égoïſme viendroit-il à bout d'étouffer cet amour de la Patrie, qui rapporte tout à la gloire & à la félicité de la Nation entière? Non, chers Compatriotes, nous nous honorerons plus que jamais du glorieux titre de François ; nous n'oublierons plus que notre Mère-Patrie nous invitoit par ſes Décrets des 8 & 28 Mars, à propoſer nous mêmes les Lois, qui pouvoient le mieux favoriſer nos convenances & nos localités ; nous noublierons plus qu'elle nous offroit les avantages d'une liberté conquiſe par elle-même, qu'elle ſe chargeoit de la maintenir

PJCH

06-86

contre le retour du deſpotiſme miniſtériel par la reſponſabilité de ſes ager & qu'elle préparoit par avance un jugement ſévère aux prévarications ceux qui oſeroient encore méconnoître nos droits.

Après avoir contemplé les nouveaux liens dont ſon affection vient de no embraſſer, jetons les yeux ſur notre poſition à Saint-Domingue : la natu auroit-elle placés ſi proche les uns des autres les Membres d'une famill pour qu'ils ſe nuiſent, ſe choquent ſans ceſſe & s'entre-détruiſent ? Nor ſans doute ; c'eſt plutôt pour, que combinant leurs forces, leur induſtr & leurs moyens, ils puiſſent ſe rendre heureux les uns par les autre Puiſſe la circonſtance critique dans laquelle nous nous ſommes trouvés nous rappeler, chers Compatriotes, à ſon but, & mettre un terme à n diviſions, ainſi qu'à nos inquiétudes.

Nous ſommes prêts à vous jurer la plus tendre affection ; elle ſera fond ſur notre inviolable attachement à la France, ſur notre vif deſir d'adapt ſes Lois à nos localités, ſans trouble & ſans aucune de ces commotions q ne ſervent qu'à empirer inutilement la ſituation d'un peuple.

Ces Lois établies d'un concert unanime, nos droits aſſurés, nos lie politiques ramenés à l'avantage commun de la France & des Colonies Fra çoiſes, nous jurons d'avance de les ſoutenir avec vous, contre les effor de tout ce qui oſeroit y porter une main injuſte ou tyrannique. Inſpiron chers Compatriotes, ces généreux ſentimens à ceux de nos frères, qu d'injuſtes défiances ont excités contre nous ; revenus de leur erreur, i verront bientôt que notre réſiſtance étoit néceſſaire au ſalut de la Col nie & nous aurons un double droit à leur bienveillance. Enfin, chers Compa triotes, cimentons à jamais, par les rapprochemens fréquens de nos députa tions fraternelles, le pacte de l'union & de la ſainte amitié, que nous vou avons vouée & dont nous vous offrons de nouveau l'hommage le plus pu

C'eſt dans ces ſentimens que nous avons l'honneur d'être,

MESSIEURS ET CHERS COMPATRIOTES,

Vos très-humbles & très-
obéiſſans ſerviteurs,

Les Membres de l'Aſſemblée paroiſſial
de la Croix-des-Bouquets.

Signé, HANUS DE JUMÉCOURT, Préſident.

PETIT DE VILLERS, Secrétaire.

Au Port-au-Prince, de l'Imprimerie de MOZARD. 1790.

LETTRE

De Meſſieurs les Membres de l'Aſſemblée provinciale du Sud à MM. les Membres de celle du Nord.

Cayes, ce 16 Septembre 1790.

MESSIEURS ET CHERS COMPATRIOTES,

NOUS ne pouvons vous diſſimuler le chagrin que nous avons reſſenti depuis quelques mois, de l'oppoſition qui a paru exiſter dans vos opinions & les nôtres. Nous penſons aujourd'hui que cette oppoſition peut ceſſer, puiſque nous devons tendre au même but, qui eſt la félicité & la régénération de la Colonie. Pour y parvenir, ſans entrer dans les motifs qui ont pu diviſer nos opinions, il faut attendre en ſilence, & avec reſpect, les déciſions de l'Aſſemblée nationale, & les intentions du Roi.

Nous vous engageons donc, Meſſieurs & chers Compatriotes, à reprendre avec nous votre correſpondance: nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour que cette bonne intelligence ne ſoit plus interrompue à l'avenir.

ER
F83<
1Z8
V. 2